

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/06/2012

Réception par le Prefet : 15/06/2012

Publication : 21/06/2012



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2012-6-2-9

Séance du jeudi 14 juin 2012

CONTRAT THEMATIQUE TOURISME N 2 SUR LE TERRITOIRE DE VIE DU SUNDGAU PROLONGATION DU DELAI DE VALIDITE DE SUBVENTIONS POUR L'ACTION ESPACE VTT

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CP-2009-14-2-5 du 6 novembre 2009 portant approbation du Contrat Thématique Tourisme n°2 sur le Territoire de Vie du Sundgau,
- VU la délibération n° CP-2011-7-2-17 du 8 juillet 2011 relative notamment au bilan du Contrat Thématique Tourisme n°2 sur le Territoire de Vie du Sundgau,
- VU la délibération n° CG-2011-5-2-4 du 8 décembre 2011 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Prolonge le délai de validité des subventions allouées à l'action « Espace VTT » inscrite au Contrat Thématique Tourisme n° 2 sur le Territoire de Vie du Sundgau et portée par la Communauté de Communes du Canton de Hirsingue, jusqu'au 30 juin 2013 ;
- Les crédits afférents à cette action seront prélevés sur le programme F241, chapitre 204, fonction 94, nature 204142 et sur le programme F741, chapitre 65, fonction 94, nature 65734 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions